

AG IDEA 22 juin 2022



ASSEMBLEE GENERALE

22 juin 2022

Note de synthèse

DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les Scrutateurs sont désignés en début de séance.

1 PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2021

Le projet de rapport d'activités est annexé au présent envoi.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver le rapport d'activités pour l'exercice 2021 **joint en annexe I.**

2 PRESENTATION DU BILAN ET COMPTES DE RESULTATS 2021 ET DU RAPPORT DE GESTION 2021

3 RAPPORT DU COMMISSAIRE

Point 2 - Présentation des comptes et du rapport de gestion 2021

Les comptes 2021 comprennent un Bilan et un compte de Résultats pour chacun des secteurs de l'intercommunale ainsi qu'un Bilan et compte de Résultats consolidés.

Les comptes annuels sont systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et/ou le directeur financier. Ils répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions. (*article L1523-13, §3 du CDLD*).

Point 3 - Rapport du Commissaire

Les comptes annuels ont été audités par le Commissaire de l'Intercommunale qui donne lecture de son rapport en séance.

4 APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION ANNUEL 2021 DU COMITE DE REMUNERATION

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de Rémunération établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4. ».

Vous trouverez ci-après celui-ci.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de marquer accord sur le rapport d'évaluation annuel 2021 du Comité de rémunération d'IDEA annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration.



Rapport d'évaluation annuel 2021 du Comité de rémunération de l'intercommunale IDEA (art. L1523-17 §2 AL 3 CDLD)

1. Informations générales sur l'intercommunale IDEA

Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e)s, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler les activités de l'intercommunale et quelques chiffres représentatifs de celle-ci.

IDEA exerce en effet de nombreuses missions d'intérêt général telles que :

Développement économique :

- gestion de 60 zones d'activité économique et de 19 infrastructures d'accueil ;
- accueil des investisseurs ;
- aide à l'implantation ;
- hébergement des TPE et des PME ;
- accompagnement des entreprises, etc. notamment via Info PME et LME (filiale d'IDEA).

Aménagement du territoire et urbanisme :

- mise en œuvre et équipement des zones d'activité économique ;
- études urbanistiques et d'aménagement du territoire (rénovation urbaine, RCU, RUE, ...) ;
- développement de projets d'assainissement et de réaffectation de friches industrielles, etc.
- études dans les secteurs de la mobilité/multimodalité et du tourisme/loisirs.

Expertises spécifiques :

- assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- voiries et égouttage communaux ;
- audits énergétiques et travaux d'efficacité énergétique ;
- service d'assistance aux communes pour le montage de dossiers pluridisciplinaires complexes, etc. ;
- Etudes hydrogéologiques et de pollution des sols.

Cycle de l'eau :

- IDEA est un organisme d'assainissement agréé (OAA) : étude, réalisation et exploitation de stations d'épuration et de pompage
- démergement (lutte contre les inondations) : étude, réalisation et exploitation des stations de pompage
- production et distribution d'eau potable aux entreprises : étude, réalisation et exploitation du réseau (conduites, puits de captage et châteaux d'eau)
- valorisation des eaux d'exhaure des carrières ;
- analyses physico-chimiques et bactériologiques.

L'énergie :

- géothermie : études et exploitation de trois puits géothermiques + développement de nouveaux puits
- développement de projets éoliens sur le Cœur du Hainaut ;
- performance énergétique des bâtiments ;
- compétitivité énergétique du territoire ;
- mise en place de CER (Communautés d'énergie renouvelable) au sein des ZAE ;
- développement de la filière de valorisation de la biomasse locale.

La propreté publique :

- gestion des participations en matière de tri des déchets PMC et de traitement par incinération ;

IDEA assure également la coordination du projet de territoire multi-acteurs Cœur du Hainaut.

	Total ventes et prestations au 31/12/2021	Personnel au 31/12/2021	Capitaux propres consolidés
IDEA	89.658.063 €	321	276.620.870 €

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants ci-après des indemnités de fonction attribuées aux Présidents et vice-Président ont été arrêtés par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 et suite à une demande de la Tutelle, par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2019. Ils ont été approuvés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

Indemnité annuelle de fonction revenant au Président de l'intercommunale

Montant brut : 19.997,14 €, c'est-à-dire le plafond actuel prévu par le CDLD à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 36.946,72 € à l'index actuel)

Indemnité annuelle de fonction revenant aux Vice-Présidents de l'intercommunale

(Administrateurs chargés de fonctions spécifiques autres que la gestion journalière)

6.249,12 € à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 11.545,87 € à l'index actuel) ;

Jetons de présence revenant aux Administrateurs(trices)

Le jeton octroyé par présence est de 150 € pour la participation aux différents comités dont ils sont membres.

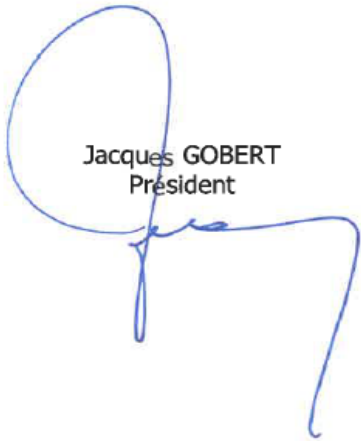
Montant total des jetons octroyés à l'ensemble des administrateurs pour leur présence aux Conseils d'Administration : 25.500 €

3. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

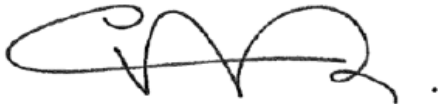
La masse salariale globale annuelle brute 2021 du staff de direction comprenant les membres du Comité de Direction s'élève à 1.291.839 €, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle ¹	1.279.236 €
Total avantages extra légaux ²	12.602 €
Total	1.291.839 €

Ainsi fait à Mons, le 18 mai 2022.



Jacques GOBERT
Président



Caroline DECAMPS
Directrice Générale

¹ en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel

² càd les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel

5 APPROBATION DU RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L6421-1, §1 du code impose que le Conseil d'Administration des intercommunales adopte un rapport de rémunération écrit (voir annexe).

Ce rapport est établi conformément au nouveau modèle fixé par le Gouvernement wallon, par arrêté ministériel du 11 avril 2022.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes:

- 1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
- 2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;
- 3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;
- 4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;
- 5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport doit être adopté par le Conseil d'Administration et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 1er semestre de chaque année et doit faire l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

En outre, conformément à l'article L6421, §3 du CDLD, le président de l'intercommunale a l'obligation de transmettre copie du rapport de rémunération au plus tard le 1er juillet de chaque année:

- premièrement au Gouvernement Wallon;
- deuxièmement aux communes et le cas échéant aux provinces et CPAS associés.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de marquer accord sur le rapport de rémunération du Conseil d'Administration annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration.

**RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION 2021 DE
L'INTERCOMMUNALE IDEA (ART. L6421-1 DU CDLD) A SOUMETTRE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro d'identification (BCE)	0201105843
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IDEA
Période de reporting	2021

L'article L6421-1 prévoit : « *Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. ainsi que le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supralocal établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.* »

Les informations devant y figurer sont reprises ci-dessous.

Ce rapport est établi conformément au nouveau modèle fixé par le Gouvernement wallon, par arrêté ministériel du 11 avril 2022.

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	11
Bureau exécutif	12
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit ³	2
Comité de secteur ⁴	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;

- Indemnité annuelle de fonction revenant au Président de l'intercommunale
Montant brut indexé – Jacques GOBERT : 34.989,00 €

Mois	Indemnité mensuelle	Présence au CA	Présence au BE	Taux de présence global	Présence au comité d'audit	Présence au comité de rémunération
01-01-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-02-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-03-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-04-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-05-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-06-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-07-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-08-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-09-2021	2.901,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-10-2021	2.959,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-11-2021	2.959,25	Oui	Oui	100 %	-	-
01-12-2021	2.959,25	Oui	Oui	100%	-	-
Total	34.989,00					

- Indemnité annuelle de fonction revenant à la Vice-Présidente de l'intercommunale
Montant brut indexé – Bénédicte POLL : 10.934,07 €

Mois	Indemnité mensuelle	Présence au CA	Présence au BE	Taux de présence global	Présence au comité d'audit	Présence au comité de rémunération
01-01-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-02-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-03-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-04-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-05-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-06-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-07-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-08-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-09-2021	906,64	Oui	Oui	100 %	-	-
01-10-2021	924,77	Oui	Oui	100 %	-	-
01-11-2021	924,77	Oui	Oui	100 %	-	-
01-12-2021	924,77	Oui	Oui	100 %	-	-
Total	10.934,07					

- Jetons de présence revenant aux Administrateurs(trices)

Le jeton octroyé par présence est de 150 €.

Montant total des jetons octroyés à l'ensemble des administrateurs pour leur présence aux Comités de gestion et Conseils d'Administration : 25.500 €.

Administrateurs	Nombre de jetons	Rémunération annuelle brute	Taux de présence global
BOUCHEZ Goerges-Louis	6	900	60 %
CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE (Danny Roosens)	20	3000	90 %
CONSIGLIO Joseph	10	1500	100 %
DESCHAMPS Sébastien	10	1500	100 %
DESSILLY Vincent	7	1050	70 %
DONFUT Julien	10	1500	100 %
DUPONT Xavier	11	1650	100 %
DURIGNEUX Joris	7	1050	70 %
LAFOSSE Pascal	7	1050	70 %
LOISEAU Vincent	19	2850	86 %
MARTIN Nicolas	14 + 5 (19)	2850	86 %
OLIVIER Daniel	1	150	10 %
PAPIER Xavier	9	1350	81 %
PARDO Domenico	4	600	40 %
POZZONI Bruno	10	1500	100 %
SAKAS Achile	9	1350	90 %
WINCKEL Fabienne	11	1650	100 %
Total	170	25.500 €	

Les montants repris ci-dessus correspondent, comme demandé dans l'article L6421-1, aux jetons de présences perçus lors de l'exercice comptable 2021, c'est-à-dire les montants dus pour le 2^e semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021.

* Le total des présences de Monsieur Nicolas Martin en 2021 est de 14. Monsieur Martin a perçu 19 jetons en 2021 suite à une correction des jetons de l'année 2020.

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;

La masse salariale globale annuelle brute 2021 du comité de direction comprenant la Directrice Générale et les 8 Directeurs s'élève à 1.289.481 €, se décomposant comme suit :

	Total rémunération annuelle ¹	Total avantages extra légaux ²	TOTAL
Direction Générale	259.153	1.434	260.587
Directeurs	1.017.726	11.168	1.028.894
TOTAL	1.276.878	12.602	1.289.481

¹ en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel

² càd les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel

Direction Générale	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques-repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DECAMPS Caroline	231.928	27.225	259.153	847	588		1.434	260.587

¹ Les avantages de toute nature dont bénéficie la fonction dirigeante locale (GSM, ordinateur portable, véhicule) sont exclus de la rémunération annuelle, selon l'annexe 4 du CDLD, et dès lors déduits de l'imposable.

² en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel.

³ càd les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local
(Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ?

Oui/Non

- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

Oui/Non

- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

Oui/Non

- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
BENRUBI Benjamin	106.658	12.531	119.189	822	531		1.353	120.542

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
CAPIAU Pascal	118.421	13.934	132.354	838	894		1.732	134.086

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DE BROUCKERE Fanny	104.447	12.267	116.714	880	380		1.260	117.974

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DELFANNE Carine	125.874	14.479	140.353	793	471		1.264	141.617

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DINANT Axelle	111.428	13.102	124.530	501	445		947	125.477

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
FINET Geneviève	113.813	13.388	127.201	843	199		1.041	128.242

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
LIBERT Stéphanie	113.813	13.388	127.201	851	730		1.581	128.782

Direction	Imposable 2021 ¹	ONSS 2021	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospi	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
THIRY Patrice	118.589	13.953	132.542	769	1.222		1.991	134.533

3° la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats :

Sociétés	Montant des participations	Nombre de représentants au sein de l'organe de gestion	Représentants au sein de l'organe de gestion	Rémunération	Début du mandat	Fin du mandat	Nombre de représentants au sein de l'AG	Représentants au sein de l'AG	Rémunération	Début du mandat	Fin du mandat
Sociétés dans lesquelles IDEA détient une participation ainsi qu'un ou plusieurs mandat(s):											
Développement économique et aménagement du territoire											
ETRAVE SA	49.578,00 €	1	Geneviève FINET (2022-2028)	Non	27-04-22	27-04-28	1	Geneviève FINET	Non		
La Maison de l'Entreprise (LME)	141.331,25 €	1	Patrice THIRY	Non	21-10-20		1	Caroline DECAMPS	Non		
			Caroline Decamps	Non	21-10-20						
			Geneviève Finet	Non	21-10-20						
PACO SCRL	74.368,06 €	2	Geneviève FINET	Non	24-02-21		1	Stéphanie LIBERT	Non		
			Stéphanie LIBERT	Non	24-02-21						
			Catherine Thiernesse (suppléant)	Non							
			Yannick Habran (suppléant)	Non							
Wallonie Développement SCRL	5.000,00 €	2	Stéphanie LIBERT	Non	21-02-19		1	Caroline DECAMPS	Non	22-05-13	
			Caroline DECAMPS	Non	01-01-12						
Digital Attraxion SA	25.000,00 €	2	Patrice THIRY	Non	14-12-16		1	Patrice Thiry	Non	14-09-16	
			Gaël Di Zio	Non	22-09-21						
Feluy M2M	336.000,00 €	3	Geneviève FINET	Non	07-07-20		1	Caroline DECAMPS	Non		
			Caroline DECAMPS	Non	07-07-20						
			Benoît LEFEBVRE	Non	07-07-20						
Magna Wind Park SA	25.000,00 €	1	Benoît LEFEBVRE	Non	23-09-20						
GIE CITW+*	0,00 €	1	Stéphanie LIBERT	Non			1	Caroline DECAMPS	Non		
			Caroline DECAMPS	Non							
PASS SCRLFS - SPARK'OH	23.799,50 €	1	Julien DONFUT	Non	24-02-21		1	Julien DONFUT	Non	24-02-21	
Eau											
AQUAWAL SA	351.720,80 €	2	Caroline DECAMPS	Non	12-06-09		1	Benjamin BENRUBI	Non		
CITV SCRL	6.175,00 €	4	Caroline DECAMPS	Non	14-06-21	25-06-26	1	Caroline DECAMPS	Non		
			Pascal CAPIAU	Non	14-06-21	25-06-26					
			Benoît STEVENS	Non	14-06-21	25-06-26					
			Benjamin BENRUBI	Non	14-06-21	25-06-26					
GIE Valorisation de l'Eau d'Exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes*	2.500.000,00 €	3	Sophie NACCI	Non	27-06-18		2	Fanny DE BROUCKÈRE	Non	22-05-13	
			David CHARLET	Non	06-07-11			Caroline DECAMPS	Non	22-05-13	
			Pascal CAPIAU	Non	29-04-15			Benjamin BENRUBI	Non		
SPGE SA	16.287.803,89 €	0					0		Non		
SWDE SCRL	54.486,09 €	0					1	Caroline DECAMPS	Non		

Sociétés	Montant des participations	Nombre de représentants au sein de l'organe de gestion	Représentants au sein de l'organe de gestion	Rémunération	Début du mandat	Fin du mandat	Nombre de représentants au sein de l'AG	Représentants au sein de l'AG	Rémunération	Début du mandat	Fin du mandat
Sociétés dans lesquelles IDEA détient une participation ainsi qu'un ou plusieurs mandat(s):											
Foncier et Logement											
IDE IMMO S.A.	15.600,00 €	3	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS Jacques GOBERT	Non Non Non			1	Stéphanie LIBERT	Non		
IMBC IMMO LEASE SA	990.000,00 €	2	Caroline DECAMPS Jacques GOBERT	Non Non	28-11-12 25-09-19		1	Caroline DECAMPS	Non		
MONS REVITALISATION SA**	1.240.000,00 € 786.000,00 €	3	Caroline DECAMPS Stéphanie LIBERT Fanny DE BROUCKERE	Non Non Non			1	Stéphanie LIBERT	Non		
Triage Lavoir du Centre SA**	250.000,00 € 250.000,00 €	1	Caroline DECAMPS	Non		10-09-19	1	Caroline DECAMPS	Non	22-05-13	
Financier											
IMIO SCRL	1.858,71 €	1	Bénédicte POLL (CA + BE)	Jeton de présence: 125 €/séance			1	Bénédicte POLL	Non		
IPFH SCRL - CENEO***	122.180.650,00 € 2.900.000,00 €	1	Jacques GOBERT	Non			1	Jacques GOBERT	Non		
SOFIBAIL SA - Société Wallonne de location-financement (en liquidation)	12.394,68 €	0		Non			1	Fanny DE BROUCKERE	Non		
SOCOFE	2.038.597,00 €	0					1	Caroline DECAMPS	Non		
NEOVIA	24.700,00 €	1	Benjamin BENRUBI	Non	12-11-20						
Secteur Propreté publique											
COPIDEC SCRL	5.000,00 €	2	Caroline DECAMPS Jacques DE MOORTELE	Non Non			2	Caroline DECAMPS Jacques DE MOORTELE	Non Non		
HYGEA SC	1.206.196,00 €	4	Caroline DECAMPS Joris DURIGNEUX Vincent DESILLY Bruno POZZONI	Non Jeton de présence: 150 €/séance Jeton de présence: 150 €/séance Jeton de présence: 150 €/séance	20-03-13 27-06-18 15-05-19 15-05-19		1	Caroline DECAMPS	Non		
IPALLE SC	4.207.000,00 €	0					1	Caroline DECAMPS	Non		
RECYMEX SCRL**	89.547,93 € 89.547,93 €	1	Maité DUFRASNE	Non	15-05-19		1	Maité DUFRASNE	Non	15-05-19	
VAL'UP SA***	535.323,00 € 535.323,00 € 2.430.000,00 €	2	Caroline DECAMPS Fanny DE BROUCKERE	Non Non	25-04-19 19-02-20		1	Vincent DESSILY	Non	25-09-19	

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;

Titulaire de la fonction dirigeante	Institution	CA	AG	Rémunération
Caroline DECAMPS	La Maison de l'Entreprise (LME)	X	X	Non
	Wallonie Développement SCRL	X	X	Non
	Feluy M2M	X	X	Non
	GIE CITW +	X	X	Non
	AQUAWAL SA	X		Non
	CITV SCRL	X	X	Non
	SWDE SCRL		X	Non
	IDE IMMO SA	X		Non
	IMBC IMMO LEASE SA	X	X	Non
	MONS REVITALISATION SA	X		Non
	Triage Lavoir du Centre SA	X	X	Non
	SOCOFÉ		X	Non
	COPIDEC SCRL	X	X	Non
	HYGEA SC	X	X	Non
	IPALLE SC		X	Non
	VAL'UP SA	X		Non

5° Annexe 1- Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion - 2021

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2021														
	27-01-21	24-02-21	24-03-21	28-04-21	19-05-21	23-06-21	23-06-21	22-09-21	06-10-21	20-10-21	17-11-21	22-12-21	Total (12)	Taux
Jacques GOBERT	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Bénédicte POLL	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Georges-Louis BOUCHEZ	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ j	10	83%
Joseph CONSIGLIO	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	11	92%
Sébastien DESCHAMPS	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	11	92%
Vincent DESSILY	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	1 V+€	1 V+€	1 V	0 V+€ NJ	0 V+€ J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	9	75%
Julien DONFUT	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	0 V+€ J	1 V+€	1 V+€	0 NJ	9	75%
Xavier DUPONT	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	11	92%
Joris DURIGNEUX	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	1 V+€	0 V+€ J	0 J	0 V+€ J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	8	67%
Pascal LAFOSSE	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	0 V+€ J	0 J	8	67%
Vincent LOISEAU	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	0 V+€ J	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	9	75%
Nicolas MARTIN	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	0 J	0 V+€ J	0 J	1 V+€	1 V+€	0 J	7	58%
Daniel OLIVIER	0 J	0 J	0 J	0 J	0 J	0 J	0 J	0 J	0 J	0 NJ	0 J	0 J	0	0%
Xavier PAPIER	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	10	83%
Domenico PARDO	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	0 J	1 V+€	1 V+€	0 J	0 J	7	58%
Bruno POZZONI	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	11	92%
Danny ROOSENS	1 V+€	1 V	1 V	1 V	1 V	0 V J	0 J	1 V	0 J	1 V	1 V	1 V	9	75%
Ahmed RYADI	0 J	0 J	1 V	1 V	1 V	0 J	0 J	0 NJ	0 J	1 V	1 V	0 NJ	5	42%
Achile SAKAS	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 J	0 V+€ J	0 J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	9	75%
Patrizio SALVI	0	0 J	1 V	1 V	1 V	1 V+€	0 J	0 J	1 V	1 V	0 J	0 J	6	50%
Jean-Marc URBAIN	0 J	0 J	1 V	1 V	0 J	1 V	0 J	1 V	0 J	0 NJ	0 NJ	1 V	5	42%
Fabienne WINCKEL	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Quorum	17	18	18	17	18	15	4	13	14	18	16	13		

- 1 Présence
 0 Absence
 V + € Présence + rémun
 V Présence pas rému
 J Absence justifiée
 NJ Absence non justifiée

BUREAUX EXECUTIFS 2021

	13-01-21	20-01-21	10-02-21	17-03-21	31-03-21	21-04-21	12-05-21	16-06-21	15-09-21	13-10-21	10-11-21	15-12-21	Total (13)	Taux
Jacques GOBERT	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Bénédicte POLL	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Vincent LOISEAU	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Nicolas MARTIN	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	0 V+€ J	1 V+€	10	83%
Danny ROOSENS	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	1 V+€	12	100%
Quorum	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	4	5		

COMITES D'AUDIT 2021

	05-05-21	08-11-21	Total (2)	Taux
Xavier DUPONT	1 V+€	1 V+€	2	100%
Vincent DESSILY	1 V+€	0 V+€	1	50%
Daniel OLIVIER	0 V+€ J	1 V+€	1	50%
Xavier PAPIER	0 V+€ J	0 V+€	0	0%
Fabienne WINCKEL	1 V+€	1 V+€	2	100%
Quorum	3	3		

COMITES DE REMUNERATION 2021

	19-05-21		Total (1)	Taux
Georges-Louis BOUHEZ	1 V		1	100%
Sébastien DESCHAMPS	0 V		0	0%
Julien DONFUT	0 V		0	0%
Bruno POZZONI	1 V		1	100%
Achile SAKAS	1 V		1	100%
Quorum	3	0		

6 APPROBATION DU BILAN ET COMPTES DE RESULTATS 2021 ET DU RAPPORT DE GESTION 2021 QUI COMPRENNENT LES 2 RAPPORTS REPRIS CI-DESSUS

Suivant l'article L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), il doit être tenu chaque année au moins deux assemblées générales. La première qui se tient durant le premier semestre et au plus tard le 30 juin a nécessairement à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé. Désormais, les comptes annuels seront systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et ou le directeur financier. Ils répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions.

Une autre disposition nouvelle : les comptes annuels, le rapport du réviseur des organismes, le rapport de gestion et les rapports spécifiques sur les prises de participation seront transmis à la Cour des Comptes dans les 30 jours après l'approbation par l'assemblée générale. La Cour des Comptes peut adresser au réviseur des questions en lien avec son rapport. Elle établit tous les trois ans un rapport.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels 2021 et le rapport de gestion 2021, lesquels intègrent une comptabilité analytique par secteur d'activités, le rapport de gestion contenant le rapport d'évaluation annuel du Comité de rémunération et le rapport de rémunération du Conseil d'Administration, et la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et de services, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver les comptes 2021, le rapport de gestion 2021 et ses annexes (**annexe II**).

7 AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale se prononce sur l'affectation du résultat, telle que présentée par le Conseil d'Administration dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les comptes annuels précités.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

8 DECHARGE A DONNER AUX ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 22 §2 des statuts et en application de l'article L1523-13, §3, al. 3 du CDLD, l'Assemblée Générale est invitée à donner, par un vote spécial, décharge de leur mission pour l'exercice 2021, aux Administrateurs.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de donner décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2021.

9 DECHARGE A DONNER AU COMMISSAIRE

Conformément à l'article 22 §2 des statuts et en application de l'article L1523-13, §3, al. 3 du CDLD, l'Assemblée Générale est invitée à donner, par un vote spécial, décharge de sa mission pour l'exercice 2021, au Commissaire.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de donner décharge au Commissaire pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2021.

10. Collège des contrôleurs aux comptes – Désignation du réviseur d'entreprises en qualité de Commissaire pour les années comptables 2022, 2023 et 2024

Il convient de désigner un nouveau cabinet de réviseurs en qualité de commissaire pour les années comptables 2022, 2023 et 2024 dès lors que le marché en cours avec la société JOIRIS ROUSSEAUX SPRL de Mons arrive à échéance.

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant le cahier des charges n° REVISEUR/IDEA/2022;

Considérant que le montant estimé du marché s'élève à 25.000 € HTVA par an, soit un total de 75.000 € HTVA pour la durée totale du marché;

Vu la décision du Conseil d'Administration du 26 janvier 2022 de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable sur base de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016 et de consulter les sociétés suivantes:

- RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES - RSM INTERAUDIT - Chaussée de Waterloo, 1151, 1180 UCCLE (siège d'exploitation rue Antoine Saint-Exupéry 14, 6041 GOSSELIES);
- SRL Knaepen Lafontaine - Chaussée de Marche, 585 5101 ERPENT;
- F.C.G. Réviseurs d'Entreprises SRL – Rue de Jausse, 49 à 5100 NANINNE;
- ANDRE, MARBAIX & CO - Rue Henri Hecq, 2 à 7170 FAYT-LEZ-MANAGE.

Considérant que les trois bureaux suivants ont remis offre pour la date limite fixée:

- RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES - RSM INTERAUDIT - Chaussée de Waterloo, 1151, 1180 UCCLE (siège d'exploitation rue Antoine Saint-Exupéry 14, 6041 GOSSELIES);
- SRL Knaepen Lafontaine - Chaussée de Marche, 585 5101 ERPENT;
- F.C.G. Réviseurs d'Entreprises SRL – Rue de Jausse, 49 à 5100 NANINNE.

Considérant que la mission du commissaire inclut :

- Volet 1 : le contrôle légal des comptes annuels des exercices comptables 2022, 2023 et 2024, en ce compris la nécessité de procéder deux fois par an à des tests de liquidité et de solvabilité préalables au versement de dividendes aux associés ;
- Volet 2: le cas échéant, la réalisation de toute prestation réservée au commissaire, par effet de la loi (Code des Sociétés et des Associations etc..), des statuts ou autre ; telle que la rédaction de rapports (autres que ceux relevant de la mission de contrôle légal visée ci-dessus).

Considérant qu'il apparaît, sur base des précisions apportées par le Cabinet Knaepen Lafontaine, que le prix remis pour le volet 1 de cette offre n'inclut pas les prestations liées aux contrôles à réaliser dans le cadre des distributions de dividendes;

Considérant, au vu de ces éléments et dans un souci d'égalité entre les soumissionnaires, qu'il convient de considérer que cette offre est entachée d'une irrégularité substantielle au sens de l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017 dès lors que cette irrégularité est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, et à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues;

Considérant que seules les deux autres offres, qui n'appellent pas de remarque quant à leur régularité, ont été analysées au regard des critères d'attribution;

Considérant que le cahier des charges prévoit les critères d'attribution suivants:

Critère 1: le montant de la soumission;

Critère 2: l'approche méthodologique proposée pour la réalisation de la mission;

Critère 3: l'expérience et/ou compétences du soumissionnaire en lien avec l'objet du marché.

Considérant que le rapport d'analyse établit le classement des offres régulières, après négociations, comme suit:

Sociétés:	C1: Montant	C2: Méthodologie	C3: Expériences/compétences	TOTAL
1. RSM InterAudit	43/60	30/30	10/10	83/100
2. F.C.G.	60/60	20/30	8/10	88/100

Considérant que l'offre du Cabinet F.C.G. Réviseurs d'Entreprises est donc la plus intéressante et qu'elle répond aux attentes du pouvoir adjudicateur;

Considérant, vu ce qui précède, que le Conseil d'Administration du 18 mai 2022 a décidé :

- d'approuver le rapport d'analyse des offres et de le considérer comme faisant partie intégrante de la présente décision;

- de déclarer nulle l'offre du Cabinet Knaepen – Lafontaine en application de l'article 76 §5 de l'AR du 18 avril 2017 dès lors que cette offre ne permet pas son évaluation et une comparaison aux autres offres au regard du prix remis;
- d'attribuer le présent marché de services au Cabinet F.C.G SRL aux conditions de son offre qui s'élève à 60.802,50€ TVAC pour 3 ans;
- de soumettre cette proposition d'attribution à la prochaine Assemblée Générale.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver le rapport d'analyse et de le considérer comme faisant partie intégrante de la présente décision;
- d'approuver la désignation du Cabinet F.C.G SRL de NANINNE en qualité d'adjudicataire du marché;
- d'adresser la présente à l'Autorité de Tutelle.